

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le seize décembre deux mille vingt-quatre à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	09/12/2024
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/12/2024

**OBJET :**

**Autorisation budgétaire spéciale 2025 - Budget général et budgets annexes**

**Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET ,  
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène  
FOREST , M. Olivier BUTEUX , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN ,  
Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSEYRE , M. Claude  
BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël  
REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , M. Gil SILVESTRI , M.  
Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M.  
Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric  
GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER ,  
Mme Esther GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Olivier PAUCHON procuration à M. Vincent MEDILI, M. Cédryc AUGUSTE procuration à  
M. Richard GAZIGUIAN, Mme Mélissa FOULQUE procuration à Mme Zoubida EYRAUD-  
YAAGOUB, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Solène FOREST, M. Bruno PATRON  
procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christophe PIERREL procuration à Mme  
Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER  
procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités  
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Claude  
BOUTRON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces  
fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget, M. le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant d'une part ces dispositions et d'autre part que le budget primitif 2025 ne sera présenté que courant janvier 2025, il convient donc de voter des autorisations budgétaires qui précisent le montant et l'affectation des crédits, ceci dans le souci de pouvoir lancer des opérations d'investissement dès le début de l'année.

Les crédits correspondants, détaillés ci-dessous, seront inscrits au Budget Primitif 2025 lors de son adoption.

### **BUDGET GENERAL**

Nature M57	BUDGET VOTE 2024	AUTORISATION 2025
<b>Chapitre 20</b>	<b>311 705.57</b>	<b>55 000.00</b>
202 - Réalisation documents d'urbanisme	77 000.00	5 000.00
2031 - Frais d'études	105 520.00	25 000.00
2033 - Frais d'insertion	79 832.02	15 000.00
2051 - Concessions et droits similaires	49 353.55	10 000.00
<b>Chapitre 204</b>	<b>6 009 021.00</b>	<b>5 000.00</b>
204114 - Subv.aux organismes publics - Voirie	500 000.00	0.00
20415342- Subv. d'équip. versées SPIC	4 970 000.00	0.00
20421 - Subv.d'équip. Personnes de droit privé - Biens	519 021.00	0.00
20422 - Subv. d'équip. Personnes de droit privé - Constructions	20 000.00	5 000.00
<b>Chapitre 21</b>	<b>8 825 566.84</b>	<b>565 500.00</b>
2111 - Terrains nus	373 560.00	75 000.00
2112 - Terrains de voirie	60 015.00	15 000.00
2115 - Terrains bâtis	3 724 995.00	200 000.00
2121 - Plantations d'arbres et arbustes	59 000.00	10 000.00
21313 - Bâtiments sociaux et médico-sociaux	31 449.82	0.00
2152 - Installations de voirie	90 000.00	15 000.00
21568 - Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	30 000.00	5 000.00
<b>Chapitre 21</b>	<b>BUDGET VOTE 2024</b>	<b>AUTORISATION 2025</b>
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	1 657 618.18	0.00
21611 - Biens culturels - Biens sous-jacents	6 820.00	0.00
21828 - Matériel de transport	648 000.00	50 000.00

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.*

21831 - Matériel informatique scolaire	40 454.80	1 500.00
21838 - Matériel informatique	290 083.65	40 000.00
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaires	17 554.40	2 000.00
21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	39 799.78	2 000.00
2186 - Cheptel	1 000.00	0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	1 755 216.21	150 000.00

<b>Chapitre 23</b>	<b>14 796 149.01</b>	<b>3 250 000.00</b>
2313 - Construction	8 830 780.55	2 000 000.00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	5 956 368.46	1 250 000.00
2316 - Restauration collection et œuvres d'art	9 000.00	0.00

### BUDGET PARKINGS

	BUDGET VOTE 2024	AUTORISATION 2025
Chapitre 20	2 864.00	0.00
Chapitre 21	6 983.12	0.00
Chapitre 23	5 770 243.60	0.00

### BUDGET QUATTRO

	BUDGET VOTE 2024	AUTORISATION 2025
Chapitre 21	187 175.34	5 000.00
2183 - Matériel informatique	13 465.34	0.00
2184 - Mobilier	650.00	0.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	173 060.00	5 000.00

### BUDGET ABATTOIR

	BUDGET VOTE 2024	AUTORISATION 2025
Chapitre 20	0.00	0.00
Chapitre 23	152 865.00	0.00

### BUDGET REGIE INFORMATION URBAINE

	BUDGET VOTE 2024	AUTORISATION 2025
--	------------------	-------------------

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

**Décision:**

Il est proposé sur l'avis favorable de la Commission des Finances et du Budget du 3 décembre 2024 :

- **Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits détaillés dans la présente autorisation budgétaire,

- **Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2025.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 38

- CONTRE : 5

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle BUTZBACH,  
M. Nicolas GEIGER, Mme Esther GONON

Le Maire



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Claude BOUTRON

Transmis en Préfecture le : 18 DEC 2024

Affiché ou publié le : 18 DEC 2024

